

Brève description des changements :

DÉCLARATIONS :

- A. Tout animal qui sera utilisé dans ce projet sera traité de manière humanitaire, en conformité avec les principes du guide du Conseil canadien de protection des animaux.
- B. Toutes procédures seront réalisées par un personnel entraîné et compétent.
- C. Toutes procédures qui pourraient occasionner de la douleur ou un inconfort ont été choisies afin d'obtenir un minimum d'inconfort.
- D. Ayant un numéro de protocole assigné par le Comité de protection des animaux, ces animaux ne seront utilisés que dans ce projet.

Chercheur.e en chef : _____

Signature : _____ Date : _____